

Paramahansa Hariharananda

(1907 -2002)

Rempli d'amour et de pureté, issu d'une longue lignée ininterrompue de Maîtres, il a atteint l'état de nirvikalpa samadhi (l'état sans souffle ni pouls), le but le plus élevé pour un yogi réalisé. Disciple de Shri Yukteswar et de Paramahansa Yogananda, il a diffusé le Kriya Yoga en Orient et en Occident.



Paramahansa Prajñanananda

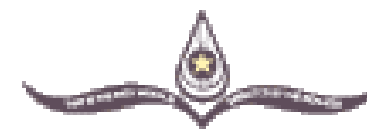
Successeur désigné par son Maître Paramahansa Hariharananda, il continue sa mission et enseigne une seule chose : aimer. À travers chaque action et chaque souffle, il nous demande instamment de réaliser que nous sommes tous divins et d'atteindre l'état de félicité de l'amour divin et de contentement, grâce à une autodiscipline simple et à la pratique du Kriya Yoga.



Le Kriya Yoga

« La thèse fondamentale du yoga en général et du Kriya Yoga en particulier, est que nous sommes une version miniature du cosmos, un microcosme, un univers qui évolue dans le macrocosme du monde. Le créateur suprême se cache en nous et par l'intermédiaire de la respiration, il anime chacune de nos actions. D'où le nom Kriya : toute activité 'kri' est effectuée par le pouvoir de l'âme 'ya'.

Les diverses forces cosmiques contrôlant l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre contrôlent aussi les différents types d'activités humaines, à savoir les activités religieuses, les relations humaines, la nutrition, la procréation et l'acquisition de biens. Le yoga représente les moyens d'unir cette correspondance entre le microcosme et le macrocosme, en réalisant la vérité derrière l'union du moi individuel et du Moi suprême. »



Yogacharya Claudia Cremers

INSTITUT DE KRIYA YOGA

Paris

06-07-08 Février 2015

www.kriya.asso.fr
institkriya@yahoo.fr

Programme

Vendredi 06 février 2015

19h30 heures

Conférence ouverte à tous

*La voix spirituelle et authentique
du Kriya Yoga*

Participation : 5 euros

Samedi 07 février 2015

09h00 – 12h : Initiation

12h00–13h : Méditation

16h15–17h : Révision des techniques

17h à 18h30 : Méditation

Dimanche 08 février 2015

09h00 – 10h30 : Méditation 2ème kriya

(uniquement pour les personnes initiées
au 2ème kriya)

10h45–13h : Enseignements/Méditation

Déjeuner indien sur place : 12 €

14h45 à 15h45 : Questions/Réponses

15h45 à 16h45 : Méditation

Initiation

Les personnes désirant apprendre les techniques du Kriya Yoga doivent au préalable recevoir l'initiation d'un enseignant autorisé à le faire par Paramahansa Prajñanananda.

Au cours de l'initiation, l'enseignant purifie le corps, la colonne vertébrale et les organes des sens. Puis il transmet les 3 qualités divines que sont la lumière, la vibration et le son.

Pour l'initiation, veuillez s'il vous plait apporter les offrandes suivantes :

- 5 fruits (symbolisant vos actions dans le monde),
- 5 fleurs (symbolisant vos 5 sens),
- une donation financière de 160€ (représentant votre corps physique). Ce montant comprend l'adhésion à l'Institut de Kriya Yoga pour l'année en cours et l'assurance pour participer au programme..

Après la cérémonie d'initiation, les techniques du premier Kriya seront enseignées.

Pour l'initiation et les méditations, veuillez vous munir d'un coussin, tapis ou couverture et d'une tenue confortable et correcte.

Yogacharya Claudia Cremers

Initiée par Rajarshi Peter Van Breukelen en 1987, elle a rencontré Paramahansa Hariharananda en 1990. Elle a beaucoup servi et médité avec son Maître. Elle est autorisée à initier des chercheurs spirituels au Kriya Yoga depuis mai 2007. Native des Pays-Bas, Claudia a étudié la musique et le droit à Amsterdam et à Paris (E.N.A.). De 1987 à 2012, elle a travaillé en tant que représentante du gouvernement néerlandais dans les affaires internationales. Elle consacre maintenant son temps à l'enseignement du Kriya Yoga, à la demande de Paramahansa Prajñanananda

LIEU

AEPP-4 rue Titon - 75011 Paris
Métro : Faidherbe Chaligny (ligne 8)

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Chantal : 01 45 39 61 65

Clovis : 06 32 71 05 08

Francis : 06 79 96 33 69

institkriya@yahoo.fr

TARIFS

Tout participant aux stages doit être à jour de sa cotisation annuelle à l'Institut. Pour 2014, la cotisation est de 10€. Elle pourra être réglée sur place.

Pour les personnes déjà initiées :

15 € la demi-journée; 30€ la journée

50 € le week-end

Pour les nouveaux initiés, samedi et dimanche non payant